



Communauté de Communes Lacs et Gorges du Verdon  
Place Martin Bidouré  
83 630 AUPS

Tél : 09.61.49.06.53      Mel : [accueil.cclgv@orange.fr](mailto:accueil.cclgv@orange.fr)



Pour faire suite à votre demande,  
Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint

- la demande d'autorisation d'installation d'un dispositif d'ANC
- le règlement du Service



La demande d'autorisation, ainsi que l'étude de Sol à la parcelle déterminant la filière d'Assainissement Non Collectif, réalisé par le bureau d'étude de votre choix, doivent être déposés, au siège de l'intercommunalité ou dans votre mairie, accompagnés



- d'un chèque libellé à l'ordre du Trésor Public d'un montant de **69.60 €** pour le contrôle administratif du dossier  
et
- d'un chèque libellé à l'ordre du Trésor Public d'un montant de **85.20 €** pour le contrôle sur le terrain , avant remblaiement.

